

N° 56 ◊ PREMIER TRIMESTRE 2019 ◊ 1,60 €

Le cheminot Cfdt: de France

MAGAZINE TRIMESTRIEL DE L'UNION FÉDÉRALE
DES CHEMINOTS ET ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES

DANS CE NUMÉRO

LE RÉSULTAT DES ÉLECTIONS À LA SNCF | 3

CONTENTIEUX : POUR QUE LA PARITÉ NE SOIT PAS QU'UN RÊVE | 12

CHEMINOTS CONTRACTUELS

71 % JUGENT QU'ILS N'ONT PAS
LES MÊMES OPPORTUNITÉS DE CARRIÈRE
QUE LEURS COLLÈGUES AU STATUT



SOMMAIRE

3 LE RÉSULTAT DES ÉLECTIONS CSE

→ L'avenir des cheminots de la SNCF est inquiétant

8 LE COMITÉ SOCIAL & ÉCONOMIQUE

→ Une mise en place laborieuse, avec une vision *low-cost* du dialogue social

10 EN COUVERTURE

→ Les résultats de la grande enquête nationale auprès des contractuels

12 CONTENTIEUX

→ Une bataille juridique menée par la CFDT pour que la parité ne soit pas qu'un rêve

14 CSE SIÈGE VOYAGES & SIÈGE RÉSEAU

→ Focus sur les CSE gérés par la CFDT Cheminots

15 ACCÈS AU LOGEMENT

→ La CFDT œuvre pour une vraie solution d'hébergement

16 RETRAITÉS DES CHEMINS DE FER

→ Nouvelles permanences des antennes de la CPRP

17 POUVOIR D'ACHAT

→ Les alternants, rétablis dans leurs droits grâce à la CFDT

18 EN BREF

→ Contentieux sur les jours de grève : une nouvelle victoire pour la CFDT !

Ce numéro comprend une publicité Vyv en page 13, une publicité CFER en page 18 et une publicité MGC en 4^e page de couverture.



ÉDITO

Didier AUBERT,
secrétaire général de la CFDT Cheminots

QUELLES PERSPECTIVES POUR LE PROGRÈS SOCIAL ?

Première organisation syndicale en France, récemment devenue première au sein de plusieurs entreprises ferroviaires privées, la CFDT progresse là où le dialogue social produit des avancées et inversement. La SNCF ne s'inscrit pas dans cette dynamique : à l'heure où l'avenir de l'entreprise publique et de son modèle social se décide, certaines organisations syndicales concentrent leurs plans d'action sur des vacances finalement inaccessibles au plus grand nombre ou appellent à des combats qu'elles sont dans l'incapacité de gagner.

Pourtant, face à des transformations imposées sans dialogue, les cheminots semblent s'être résignés à un *statu quo* mortifère puisqu'ils ont reconduit à la majorité les tenants de ce syndicalisme stérile.

Malgré des moyens contraints par ce résultat et la réforme des CSE, la CFDT va poursuivre et concentrer ses efforts sur l'obtention de garanties réelles pour les cheminots. Comme la CFDT le craignait, les premiers impacts de la réforme se traduisent aujourd'hui par une transformation radicale de notre entreprise, menée sans ménagement et demain par la mise en concurrence des lignes TER. Nombreux sont désormais les agents qui se posent des questions et partagent leurs préoccupations sur des groupes de discussion. C'est en prévision de cette situation que la CFDT a défendu et obtenu plusieurs mesures concrètes visant à atténuer certains des effets les plus négatifs de ces transformations imposées.

Ces mesures étroitement corsetées par des décideurs qui n'écoutent pas et entendent peu restent insuffisantes. Certes, une CFDT renforcée à l'issue des élections SNCF aurait accru ses capacités d'action.

De toute évidence, l'absence de majorité syndicale susceptible de négocier des accords à plus de 50 % avec la CFDT sera lourde de conséquences pour les cheminots. Mais la CFDT ne lâchera rien de ses propositions, de sa méthode, de ses valeurs. Nous avons été les premiers à demander une convention collective nationale unique pour tous les salariés du rail, y compris pour les collègues de la manutention ou de la restauration ferroviaire. Nous sommes les seuls à exiger un régime de santé et de prévoyance amélioré pour tous les cheminots, non seulement en gardant la CPRP, mais en lui donnant de nouvelles attributions. Nous sommes les seuls à proposer des solutions pour des parcours professionnels revalorisés et sécurisés au sein de la branche. Face à la brutalité des réorganisations, nous sommes les premiers à demander un plan d'action exceptionnel pour protéger les cheminots.

Face à un risque de délitement du corps social et à des enjeux politiques, économiques et environnementaux sans précédent, la CFDT est capable de mobiliser au-delà de ses propres forces. Elle incarne une démocratie sociale qui agit et propose, comme le montre le rassemblement autour d'elle et du *Pacte du pouvoir de vivre*.

À bien des égards, la branche ferroviaire et l'entreprise historique SNCF sont à la croisée des chemins, comme l'est l'ensemble de la société française. Dans un tel contexte, nous avons besoin de contre-pouvoirs démocratiques qui proposent et imposent des solutions concrètes et partagées. Au plus près des difficultés des cheminots, en dépit des restrictions, nous gardons plus que jamais la volonté et le devoir d'agir. ●

Cfdt: FGTE
CHEMINOTS

5, rue Pleyel 93200 Saint-Denis
01 76 58 12 21
www.cfdtcheminots.org
contact@cfdtcheminots.org
CFDT-Cheminots-Officiel
@cfdtcheminots



Le Cheminot de France n° 56
PREMIER TRIMESTRE 2019
N° CPPAP : 1014 S 07026

Directeur de la publication
DIDIER AUBERT

Directeur adjoint de la publication
SÉBASTIEN MARIANI

Rédacteur en chef
ALI BENHADJBA

Ont participé à ce numéro
CORALIE LEMASSON, STÉPHANE SOMMER,
CÉLINE RUFFIÉ, OLIVIER NEVE,
JEAN-MICHEL SURELLE, CAROLINE LE
GUELLEC, BAZOUMANA SANOGO, PASCAL
DESCAMPS ET PIERRE BECHINGER

Premier rédacteur-graphiste
ANTONIO-BERNARD TUDOR

Imprimé en France par
L'ARTÉSienne

Pour nous contacter
communication@cfdtcheminots.org

PEFC 10-31-1243

IMPRIM'VERT®

→ BIEN QUE LA CFDT PROGRESSE DANS LE PRIVÉ

À LA SNCF, L'AVENIR DES CHEMINOTS EST INQUIÉTANT

Avec un résultat de 14,30 % lors du scrutin de novembre, la CFDT Cheminots a enregistré un relatif tassement à la SNCF. Ce résultat intervient dans un contexte de transformations sociales complexes et particulièrement difficile pour les cheminots. Ce terreau est favorable à l'expression des mécontentements et des inquiétudes que certaines organisations syndicales récupèrent en se contentant d'afficher leur opposition, mais sans jamais faire œuvre de proposition. La CFDT obtient la représentativité dans 28 CSE sur 33 à la SNCF. Dans le même temps, sa progression ne se dément pas dans le secteur ferroviaire privé. **Statistique.**

Texte **Ali Benhadjba** | Infographies **CFDT Cheminots & DR**

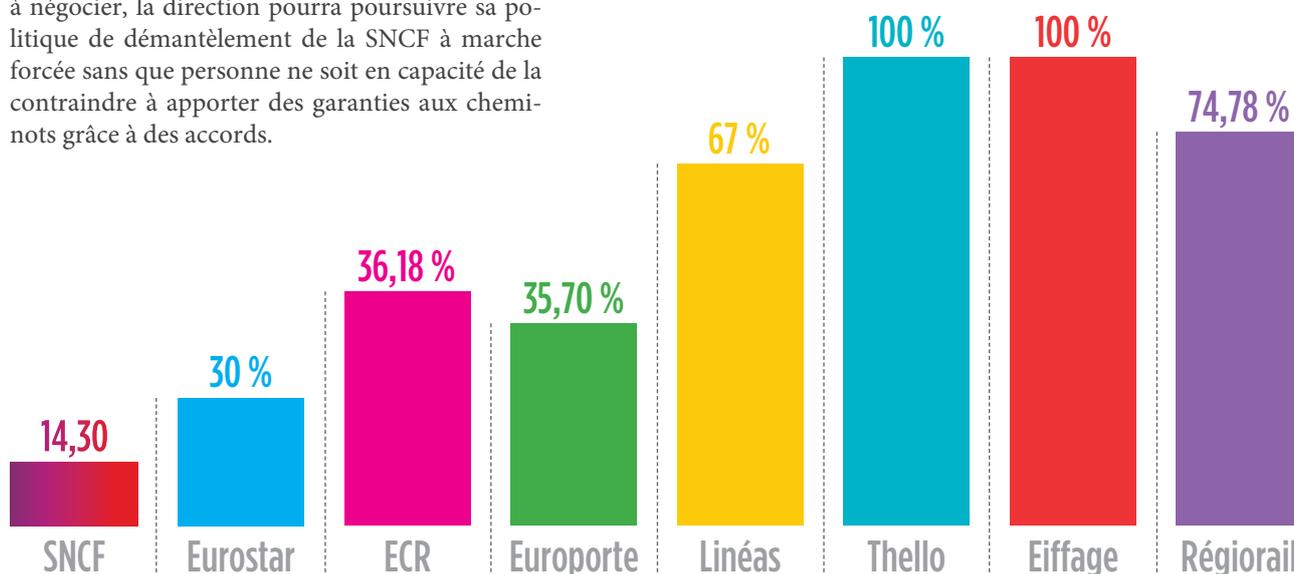
Avec 13 560 voix, la CFDT remercie chaleureusement l'ensemble des cheminots qui ont porté leur suffrage sur ses candidates et candidats. Dans un contexte marqué par un conflit social historique, ce scrutin a montré un relatif *statu quo* dans le paysage syndical cheminot.

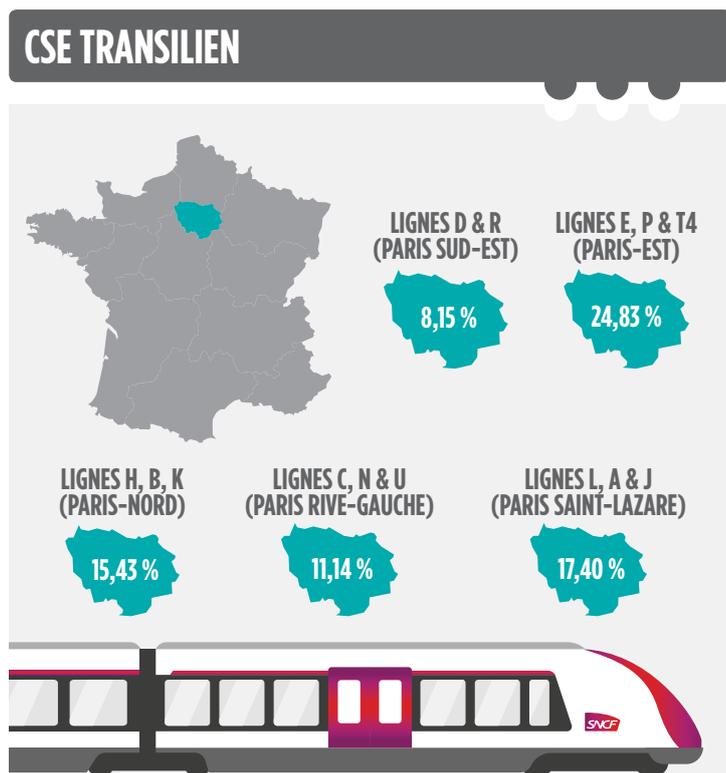
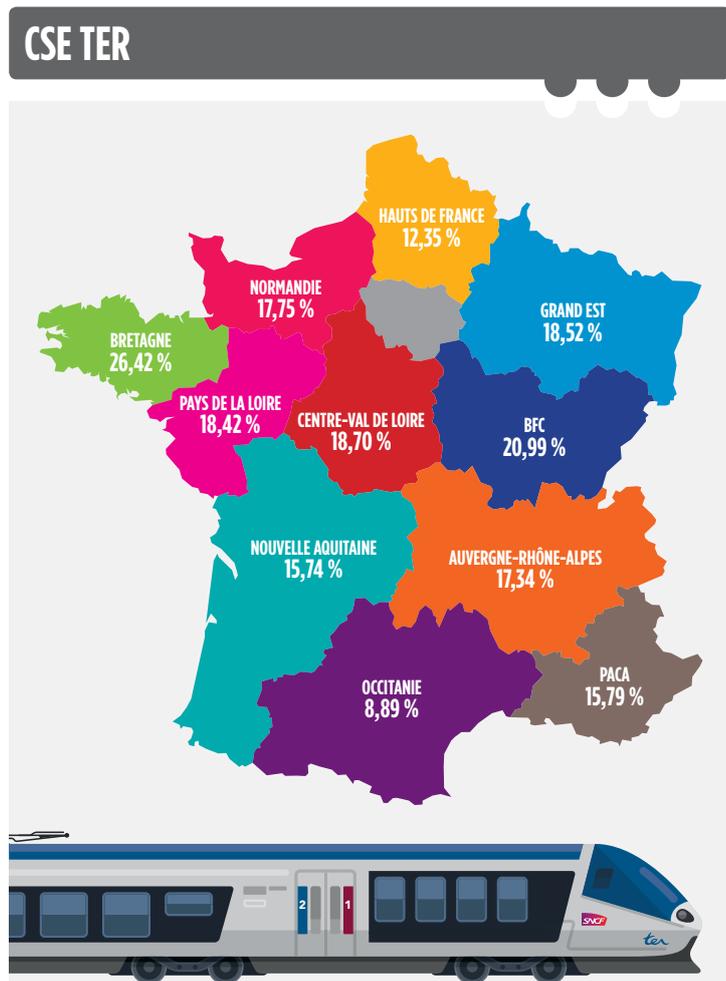
LES CHEMINOTS DE LA SNCF RISQUENT D'ÊTRE LES GRANDS PERDANTS DE CETTE ÉLECTION

Cette situation n'est pas un problème pour la direction. Nul doute que la vitrification du paysage syndical cheminot va occasionner un affrontement stérile. Pendant que les organisations syndicales radicales feront semblant de s'opposer sans chercher à négocier, la direction pourra poursuivre sa politique de démantèlement de la SNCF à marche forcée sans que personne ne soit en capacité de la contraindre à apporter des garanties aux cheminots grâce à des accords.

UN PASSAGE OBLIGÉ PAR LA NÉGOCIATION DE NOUVEAUX DROITS AURAIT ÉTÉ BEAUCOUP PLUS PROTÉCTEUR POUR LES CHEMINOTS

Le volet de la négociation de la convention collective du ferroviaire concernant le transfert des salariés est un premier exemple. Après avoir fait de très nombreuses revendications correspondant aux exigences qu'elle porte depuis le printemps dernier, la CFDT a refusé de signer ce projet d'accord faute de garantie suffisante pour prioriser réellement le volontariat des salariés en cas de transfert et limiter les transferts obligatoires dans le cadre de l'ouverture à la concurrence des TER. ☹☹☹





L'UNSA s'est empressée de signer sans garantie suffisante. CGT et SUD-RAIL n'ont fait aucune proposition, pratiquant tour à tour l'obstruction et la chaise vide. Au final, l'accord n'a donc pas été validé.

DANS CETTE CONFIGURATION, IL SERA BEAUCOUP PLUS DIFFICILE DE GAGNER UN PACTE SOCIAL DE HAUT NIVEAU, QUE CE SOIT DANS LE CADRE DE LA CONVENTION COLLECTIVE DU FERROVIAIRE OU DANS LE NOUVEAU PACTE SOCIAL D'ENTREPRISE.

LA CFDT ALERTE

Dans la période d'instabilité forte qui se poursuit en 2019 et dans l'attente de la nomination d'un nouveau patron à la SNCF par le gouvernement, le dialogue social pourrait rester en panne et l'unicité du Groupe public ferroviaire est menacée.

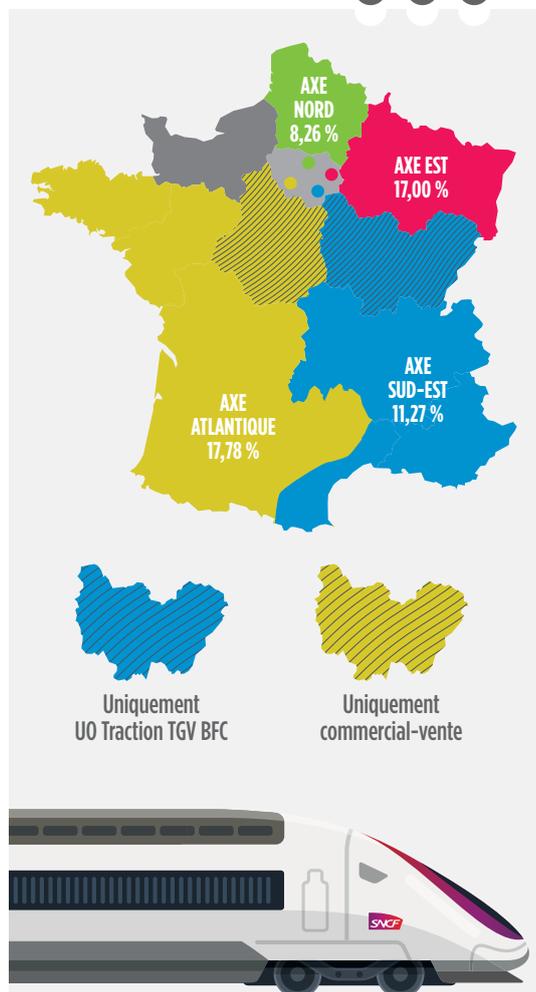
LA CFDT CHEMINOTS A MIS EN PLACE UN CERTAIN NOMBRE D'OUTILS SUR LESQUELS ELLE POURRA S'APPUYER POUR DÉFENDRE AUTANT QUE POSSIBLE LE PROGRÈS SOCIAL AU SEIN DE LA SNCF (MAINTIEN DES DROITS ET ACCORDS EXISTANTS DANS LE GROUPE, AMÉLIORATION DES ACCORDS SUR LE TEMPS DE TRAVAIL, DROITS TRANSFÉRABLES, ENGAGEMENTS DE NÉGOCIATION SUR LA PROTECTION SOCIALE, ETC.).

Elle continuera de porter les revendications indispensables à l'avenir des cheminots auprès des décideurs actuels et futurs, non seulement en s'appuyant sur les garanties qu'elle a déjà obtenues, mais aussi en poursuivant l'obtention de nouveaux droits.

INVESTIE POUR PRÉSERVER LE CADRE SOCIAL DES CHEMINOTS

Durant ces dernières années, la CFDT s'est fortement mobilisée pour améliorer le quotidien des agents en contractualisant de nombreux accords : temps de travail, titres-restaurant, télétravail, intéressement, forfait en jours, etc. La CFDT poursuivra dans cette voie, en revendiquant la régularisation des engagements pris par la direction auprès de la CFDT en juin dernier en matière de rémunération, dont l'augmentation de la prime, un véritable 13^e mois pour tous et une vraie négociation salariale qui devra apporter enfin davantage de pouvoir d'achat aux cheminots.

CSE TGV

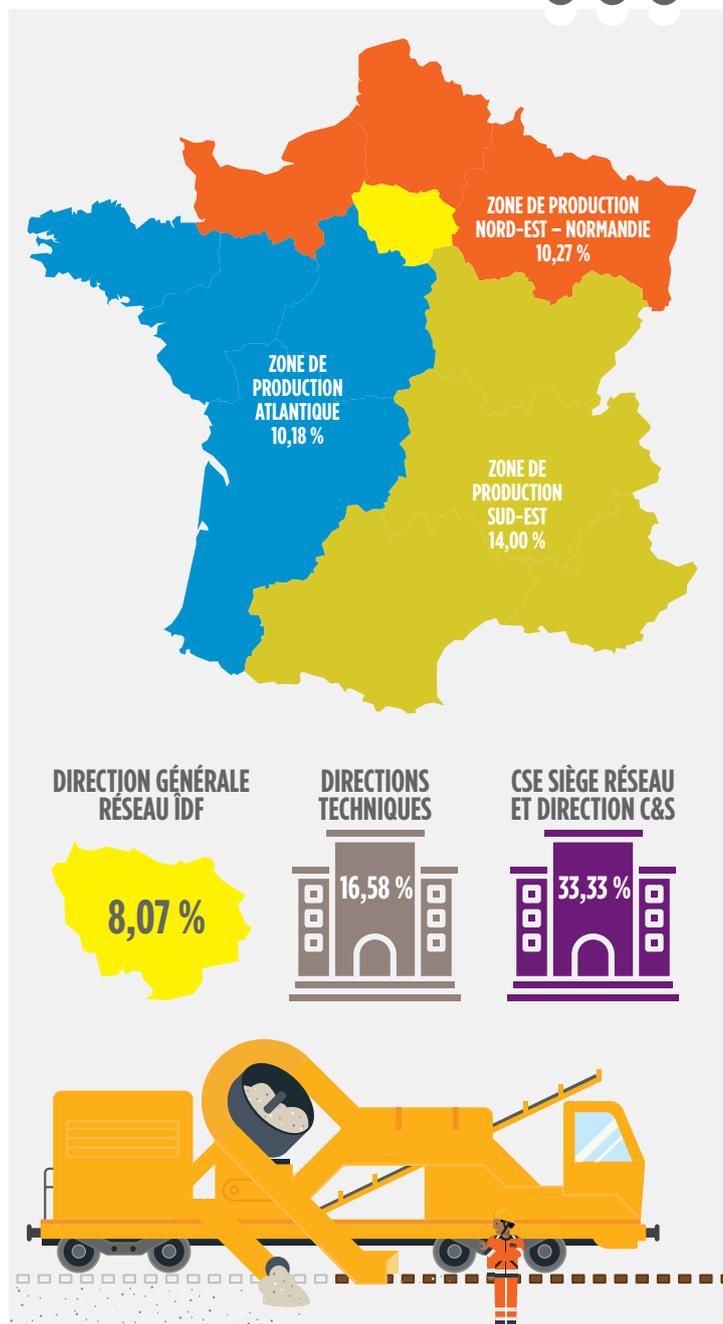


LE RÉSULTAT ÉLECTORAL À LA SNCF N'EST PAS EN PHASE AVEC CE QUE LA CFDT POUVAIT ESPÉRER AU VU DU TRAVAIL DE SES ÉQUIPES MILITANTES ET DE SON MODE DE SYNDICALISME ALLIANT MOBILISATION ET PROPOSITIONS.

Les résultats dans plusieurs entreprises ferroviaires privées, où il existe un dialogue social dynamique et exigeant, en sont la démonstration : la CFDT a conforté sa première place à ECR (filiale française de DB fret) avec + 6 %, elle devient premier syndicat à Europorte (groupe Eurotunnel) avec + 11 %, elle rassemble plus de 75 % des suffrages à Régiorail, etc. (voir infographie en page 3).

Elle progresse ou se maintient à un haut niveau de représentativité dans les secteurs voisins de la restauration ferroviaire et de la manutention ferroviaire. ☺☺☺

CSE RÉSEAU



LA CFDT CHEMINOTS RESTE CONVAINCUE QUE LE MODÈLE QU'ELLE PORTE EST EN CAPACITÉ DE GARANTIR UN AVENIR À LA SNCF, AUX CHEMINOTS ET AU FERROVIAIRE. GAGEONS QUE LE FUTUR DE LA SNCF ET DE SES AGENTS NE DEVIENT PAS CE QU'ONT CONNU LA SNCM ET SES MATELOTS !



CSE NATIONAUX



GARES & CONNEXIONS
8,87 %

ÉPIC SNCF
15,78 %

SIÈGE MOBILITÉS
25,96 %

SIÈGE VOYAGES
32,57 %

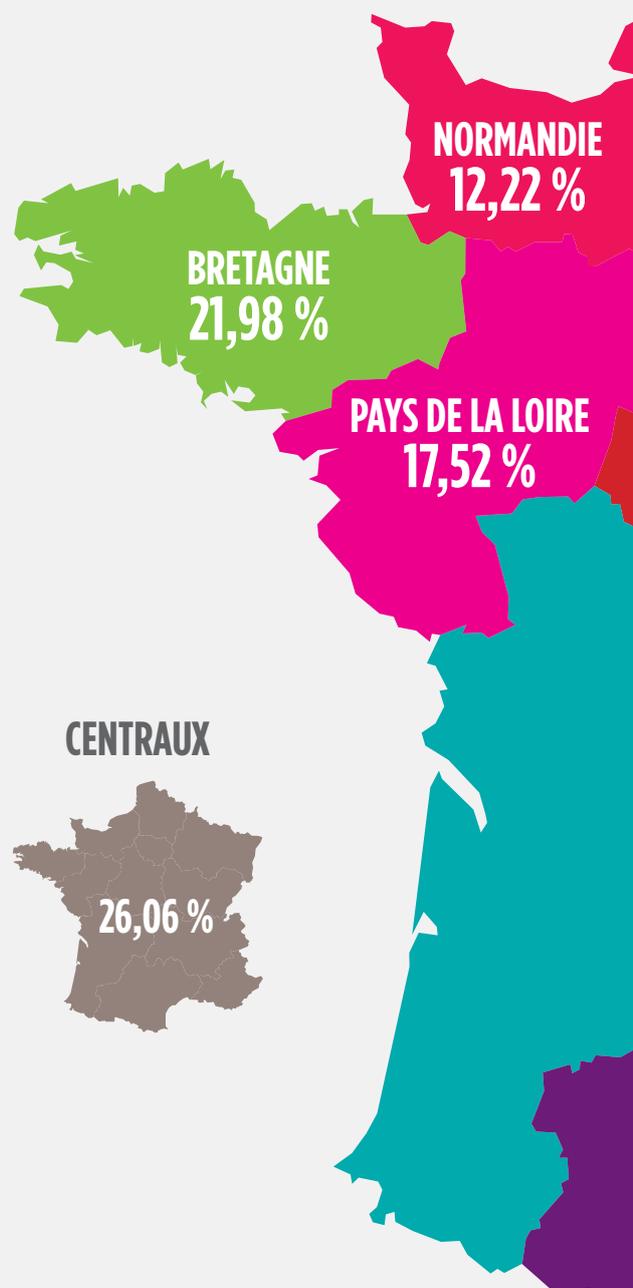
MATÉRIEL INDUSTRIEL
12,57 %

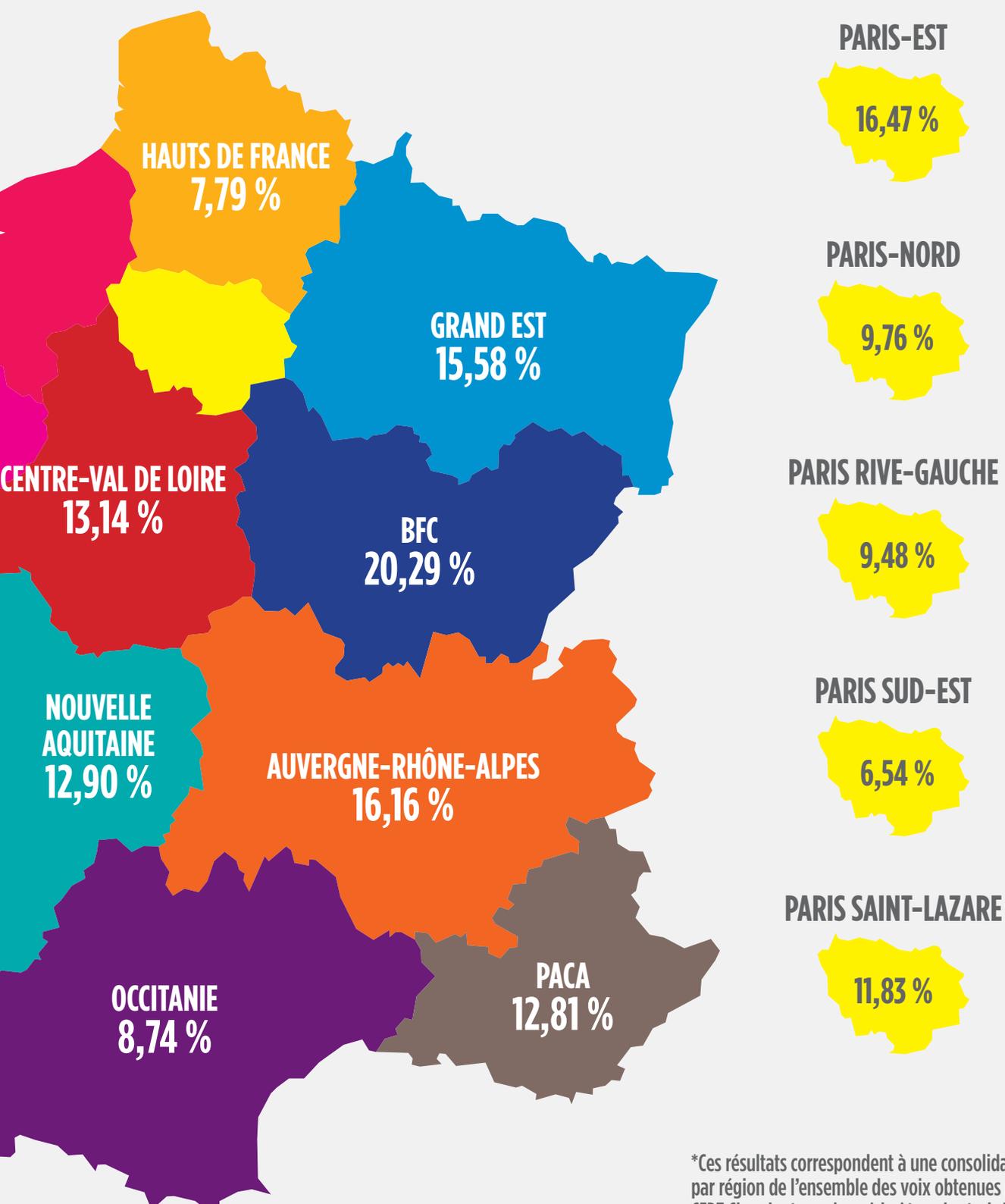
MOBILITÉS INTERCITÉS
10,47 %

FRET
14,39 %



RÉSULTATS CONSOLIDÉS*





*Ces résultats correspondent à une consolidation par région de l'ensemble des voix obtenues par la CFDT Cheminots sur les périmètres des trois ÉPIC.

→ LE COMITÉ SOCIAL & ÉCONOMIQUE

UNE MISE EN PLACE LABORIEUSE

Crée par l'ordonnance n° 2017-1386 du 22 septembre 2017, le comité social & économique remplace les DP, le CE et le CHSCT. Depuis le 1^{er} janvier 2019, c'est désormais dans ce cadre restreint que les élus devront assurer leurs mandats. Pour la CFDT, les conditions de mise en place du CSE portent un mauvais coup au dialogue social au moment où les cheminots en ont le plus besoin.

Texte **Ali Benhadjba** | Photos **Pixabay & Freepik**



L'entreprise aura pu s'interroger en amont de la mise en application de cette réforme par un accord national visant un consensus le plus large possible avec les organisations syndicales. Elle n'a rien fait, campant sur une ligne dure et restrictive de réductions drastiques des moyens accordés aux élus avec en perspective une victime collatérale, le cheminot.

UNE RÉFORME QUI TOMBE MAL

Pour la CFDT Cheminots, cette réforme arrive à un moment où les cheminots sont plus que jamais en difficulté dans leur travail au quotidien, à cause notamment des effets négatifs des réorganisations menées tambour battant par la direction. L'entreprise est davantage préoccupée par une recherche incessante de réductions des coûts sans se préoc-

cuper de la qualité du dialogue social. Résultat : si aucun accord national n'a pu être trouvé sur l'organisation du dialogue social de proximité, l'entreprise persiste dans son entêtement et renvoie aux différents périmètres la négociation des règlements intérieurs des CSE qui peuvent prévoir des dispositifs locaux.

UNE VISION REVANCHARDE DU DIALOGUE SOCIAL

Cette nouvelle instance de représentation des salariés est donc encore très loin d'être opérationnelle, la négociation des règlements intérieurs en cours selon les régions en est l'illustration. Nous assistons à un dialogue social à géométrie variable, avec ou sans représentants de proximité, des commissions ou des sous-commissions avec ou sans moyens, sans cohérence et sans lien véritable avec la réalité des enjeux.

LES MOYENS ALLOUÉS AU DIALOGUE SOCIAL AU TRAVERS DES HEURES DE DÉLÉGATION SONT DRASTIQUEMENT DIMINUÉS ET NE PERMETTENT PAS AUX REPRÉSENTANTS DES SALARIÉS D'ASSURER TOUTES LEURS MISSIONS. LE DIALOGUE SOCIAL NE SE MODÉLISE PAS ÉCONOMIQUEMENT, IL S'ÉPROUVE DANS LE TEMPS.

LA SNCF A CHOISI LE SAUT DANS L'INCONNU

C'est bien regrettable. D'autres groupes de taille plus modeste que le Groupe public ferroviaire ont fait un tout autre choix, en maintenant un cadre de dialogue social adapté et en y consacrant les moyens nécessaires.



Les mois à venir démontreront les limites du fonctionnement proposé aujourd'hui et rendront nécessaires des interrogations dans l'organisation du dialogue social de proximité.

LES QUESTIONS POSÉES PAR LES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL S'ACCUMULENT, SANS TROUVER DE RÉPONSE. LES PROBLÉMATIQUES LES PLUS URGENTES RELEVANT DE LA SÉCURITÉ ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL NE SONT PLUS TRAITÉES DEPUIS LA DISPARITION DES CHSCT.

Cette mise en place erratique est très inquiétante. La CFDT Cheminots rappelle son attachement à un renforcement d'un dialogue social de qualité et de proximité. ●

CSE, UNE VISION *LOW-COST* DU DIALOGUE SOCIAL

Le 22 juin dernier, le Comité d'évaluation des ordonnances réformant le Code du travail a pris connaissance d'un sondage de l'Institut CSA et d'une première enquête réalisée par l'Association nationale des DRH. Ces observations, bien que très partielles encore, confirment les premiers constats réalisés par la CFDT : une majorité d'entreprises aborde la mise en place du comité social et économique

sous un angle exclusivement comptable, dans une recherche d'affaiblissement de la représentation des salariés. Malheureusement, il semblerait que la SNCF a voulu s'inscrire dans cette bonne moyenne des entreprises françaises au lieu de rechercher des solutions beaucoup plus vertueuses, comme l'ont fait certains grands groupes publics ou privés, où le dialogue social est réellement valorisé. ●





**71 % JUGENT QU'ILS NE
BÉNÉFICIENT PAS DES MÊMES
OPPORTUNITÉS DE CARRIÈRE
QUE LEURS COLLÈGUES DU
CADRE PERMANENT**

De 7 816 salariés contractuels en 2010, ils sont plus de 16 000 en 2018. Il s'agit donc d'une augmentation sans précédent sur les huit années passées. Cette situation va fortement changer en 2019, puis s'accroîtra encore plus à l'horizon 2020. En décembre 2017, la CFDT avait lancé une grande enquête en ligne. Parmi les répondants, des femmes des hommes de toute tranche d'âge, de tout métier et de toute formation ont participé à cette enquête qui nous permet aujourd'hui de connaître les besoins et les attentes de chacun d'entre eux. Synthèse.

Texte **Coralie Lemasson & Stéphane Sommer** | Photo **Freepik**

LES CONTRACTUELS, QUI SONT-ILS ?

Nous constatons que le panel de répondant correspond à 1 / 4 de femmes et 3 / 4 d'hommes. La majorité (70 %) d'entre eux ont entre 35 et 49 ans. Nous apprenons que les femmes sont moins présentes au sein du collège exécution et mieux représentées dans les collèges maîtrise et cadre.

Pour près de deux tiers, l'âge moyen à l'embauche se situe entre 30 et 39 ans, contre 40 ans pour le tiers restant.

Nous constatons que les trois quarts des contractuels ont moins de neuf ans d'ancienneté dans

l'entreprise, ce qui reflète l'augmentation importante du nombre d'embauches sous cette forme de contrat de travail depuis les dix dernières années.

Tous les contractuels ont pu nous dire à quel collège ils appartiennent. En revanche, un peu moins d'un quart d'entre eux ne connaissent pas l'annexe du GRH 0254 dont ils dépendent, ce qui est pourtant une information importante au vu du déroulé de leur carrière et leur perspective d'évolution. Près de la moitié des répondants sont embauchés à l'annexe C, qui correspond à un contrat de travail passé de gré à gré.

78 %

des contractuels tous collèges confondus indiquent qu'ils opteraient pour le cadre permanent s'ils en avaient la possibilité.

LES CONTRACTUELS ET LE GROUPE PUBLIC FERROVIAIRE SNCF

Il apparaît clairement que les contractuels jugent massivement leur situation moins favorable que celle des agents du cadre permanent. Au sein des collèges exécution et maîtrise, leur situation est fortement perçue de façon négative.

Pour ce qui est du collège cadre, 14 % d'entre eux la voient comme plus favorable que le cadre permanent. Il existe une corrélation claire entre la qualification des agents et leur niveau de satisfaction : plus la qualification est élevée, moins la situation est perçue négativement. Nous pouvons retenir que, quel que soit le collège, le sentiment d'être moins favorablement traité que les agents du cadre permanent domine. Nous observons exactement le même phénomène pour ce qui est de la légitimité de la situation des contractuels. Ce sentiment de légitimité négative s'accroît après trois ans d'ancienneté dans l'entreprise, ce qui veut dire que les

22 %

est le niveau de satisfaction des contractuels quant à leur rémunération. Il est encore plus bas en ce qui concerne leur évolution de carrière.

agents sont plus satisfaits avant leur première évolution de salaire pour ancienneté.

LES CONTRACTUELS ET LEUR ÉVOLUTION DE CARRIÈRE À LA SNCF

Le niveau de satisfaction globale des contractuels quant à leur évolution de carrière est bas, seulement 37 %. Il existe une différence par genre, les hommes ayant répondu à 42 % être satisfaits, contre 35 % de femmes. Nous constatons également un niveau de satisfaction plus faible au sein du collège exécution (32 %) qu'au sein des collèges maîtrise et cadre (respectivement 44 % et 42 %).

Les contractuels estiment pour la plupart qu'ils ne bénéficient pas des mêmes évolutions et opportunités de carrière que les agents du cadre permanent. Ils sont 71 % à les juger moins et nettement moins favorables. Au sein de chaque collège, une majorité d'agents fait ce constat. On note toutefois que plus le niveau de qualification augmente, moins les contractuels sont nombreux à partager ce point de vue : nous atteignons 79 % pour le collège exécution, 64 % pour le collège maîtrise et 58 % pour le collège cadre. Parmi les raisons de cette impression d'une évolution de carrière moins favorable que pour le cadre permanent, les contractuels ont été 41 % à estimer que les agents du cadre permanent sont systématiquement privilégiés et 17 % à juger que les services RH font obstacle. Cela revient à mettre en avant une impression de discrimination.

74 % ne pensent pas bénéficier des mêmes évolutions salariales que les agents du cadre permanent. Ils se sentent traités différemment par rapport à leurs collègues au statut. L'opacité et l'absence de commission de notation y joue également.

PRESTATION SANTÉ & PRÉVOYANCE

Près de trois quarts des contractuels sont satisfaits des prestations de santé et prévoyance, car les remboursements sont jugés de bon niveau par plus de la moitié. Un tiers trouve, au contraire, que le niveau prestation / tarif est trop cher. Il apparaît dans ce sondage que plus de 50 % des contractuels n'ont pas connaissance des dispositions prévues concernant la prévoyance ou le maintien de salaire au sein de la SNCF. C'est pourtant une disposition de protection substantielle dont ne disposent pas encore les agents du cadre permanent.



LA RELATION DES CONTRACTUELS AVEC LEUR HIÉRARCHIE ET LE SERVICE RH

La moitié des contractuels pensent que leur manager ne connaît pas leur statut. Pour l'expliquer, ils font référence essentiellement au manque de formation et d'information de ces derniers et à leur incapacité à répondre aux questions. Un certain nombre de contractuels souligne qu'ils ne sont pas étonnés, puisqu'ils considèrent que même le service RH n'y connaît rien. On constate en outre que certains s'interrogent sur l'équité de traitement entre les contractuels et le cadre permanent : ils cherchent à se situer dans la grille du cadre permanent en termes de position de rémunération et se demandent pourquoi pour un travail équivalent leur rémunération est moindre.



Complément de lecture
Pour consulter l'intégralité des résultats de l'enquête, allez sur <https://bit.ly/2XCm06s>

→ UNE BATAILLE JURIDIQUE MENÉE PAR LA CFDT

POUR QUE LA PARITÉ NE SOIT PAS QU'UN RÊVE

La CFDT a saisi les tribunaux concernant les élections professionnelles dans plusieurs CSE, notamment sur le respect de la règle de proportion femmes-hommes. La CFDT agit pour faire respecter le droit. Elle a des valeurs et elle se bat pour les faire appliquer.

Texte **Céline Ruffié** | Photos **Freepik**

Pourquoi agir après les élections ? La loi prévoit que les contestations relatives à l'éligibilité et à la composition des listes de candidats soient portées devant le tribunal d'instance dans les 15 jours suivant l'élection (Code du travail, art. L. 2314-32 et R. 2314-24).

PREMIÈRE MOTIVATION DE LA CFDT LE RESPECT DES PRESCRIPTIONS RELATIVES À LA PROPORTION FEMMES-HOMMES

Depuis la loi Rebsamen, il est prévu par le Code du travail prévoit que « pour chaque collège électoral, les listes mentionnées (...), qui comportent plusieurs candidats sont composées d'un nombre de femmes et d'hommes correspondant à la part de femmes et d'hommes inscrits sur la liste électorale. Les listes sont composées alternativement d'un candidat de chaque sexe jusqu'à épuisement des candidats d'un des sexes ». Cette obligation est d'ordre

public absolu, aucune dérogation n'est donc possible. La CFDT a rigoureusement respecté cette disposition dans la construction de ses listes. L'argument avancé par d'autres organisations syndicales consistant à dire qu'il n'était pas possible de respecter la parité sur leurs listes faute de volontaire n'a pas été retenu par le juge.

**LA CFDT N'A PAS DEMANDÉ
AU JUGE DE REFAIRE LE MATCH
DES ÉLECTIONS, MAIS LE RESPECT
DE LA LOI ET NOTAMMENT
D'UN ARRÊT DE LA COUR DE CASSATION
DU 9 MAI 2018 QUI AVAIT
DÉJÀ RÉGLÉ CETTE QUESTION.**

DEUXIÈME MOTIVATION DE LA CFDT REMISE EN CAUSE DE LA REPRÉSENTATIVITÉ

Le nombre de voix recueillies par les organisations syndicales à prendre en considération pour le décompte des suffrages exprimés en leur faveur est le nombre de suffrages exprimés au profit de chaque liste, sans qu'il y ait lieu, s'agissant de la mesure de la représentativité de ces organisations, de tenir compte d'éventuelles ratures de noms de candidats.

La CFDT considère que la violation par une organisation syndicale du respect de la parité sans que cela entraîne des conséquences sur sa représentativité constitue une rupture d'égalité entre organisations syndicales.

Pour la CFDT, les valeurs et les principes ne se discutent pas, ils s'appliquent. La CFDT y est fidèle. Contrairement à d'autres, la CFDT s'applique les principes qu'elle défend. La CFDT se battra jusqu'au bout pour la parité, c'est pourquoi elle a décidé de se pourvoir en cassation. ●



Pour chacun, pour tous, pour la vie



Le Groupe VYV est le 1^{er} acteur global de santé et de protection sociale.

Le Groupe VYV œuvre au quotidien pour être utile à tous et à chacun tout au long de leur vie. L'ensemble des mutuelles du groupe protège 10 millions de personnes et propose des solutions adaptées aux employeurs publics et privés. Acteur engagé, il innove et anticipe pour construire une société plus équitable et socialement responsable. Le Groupe VYV s'affirme comme un véritable entrepreneur du mieux-vivre.

www.groupe-vyv.fr

GR O U P E
vyv

Entrepreneur du
mieux-vivre



Groupa VYV, Union Mutuelle de Créances courtes aux dispositions du Code de la mutualité, n° Siren 832 461 832, n° LEI 0969090481144662.
Siège social: Tour Montparnasse - 33, avenue du Maine - BP 28 - 75755 Paris Cedex 15. DUCOM Groupe VYV - © Getty Images - 01/19

→ L'ACTION MILITANTE PAIE

EN TÊTE AU CSE SIÈGE VOYAGES

Après 15 années de règne, l'UNSA partait favorite avec 20 points d'avance sur la CFDT, mais pour nous rien n'était perdu. La cible était le CSE Siège Voyages. À l'origine, une très belle histoire entre nos militants, nos élus Ouigo et la Direction Voyages.

Texte **Olivier Neve, Jean-Michel Surelle & Caroline Le Guellec** | Photo **CSE Siège Réseau**

Ce qui au départ donnait une formule disparate et hétéroclite s'est révélé au final d'une richesse sans égale. Chacun s'est mis au service du collectif, sans ego et sans place à sauvegarder.

AUCUN CADEAU NI COPINAGE

Tout a été organisé pour faire gagner la CFDT. Tract après tract, pas après pas, nous avons réussi à reprendre les 20 points à l'UNSA. Pour autant, beaucoup reste à faire. Il ne faut pas oublier pourquoi nous avons été élus. Nous devons répondre aux salariés qui ont choisi une autre forme de syndicalisme, une autre forme d'activités sociales et culturelles. Il est très important de ne pas tomber – par confort personnel ou pour ne pas fâcher en local – dans le piège mortel de la CGT Chemi-

nots et de ses comités des activités sociales inter-professionnels (CASI). L'objectif est clair : la CGT vise la mutualisation maximale des budgets des CSE afin de maintenir son système de gestion obsolète des œuvres sociales, en faisant passer d'abord l'intérêt des organisations plutôt qu'une vraie qualité de prestations pour les cheminots. Nous avons collectivement à perdre si la représentativité de la CFDT à la SNCF venait de baisser. ●

NE DÉCEVONS PAS LES SALARIÉS QUI NOUS FONT CONFIANCE. NOUS CONTINUERONS À FAIRE PROGRESSER LA CFDT, SES IDÉES ET SES VALEURS POUR LE BIEN DE TOUS LES CHEMINOTS DU SIÈGE VOYAGES.

LONG ET DIFFICILE...

Ce titre résume la mise en place du CSE Siège SNCF Réseau & Direction générale Clients & Services. Si la CFDT est aux manettes, ce CSE a une gouvernance de cohabitation. Nous n'avons pas de majorité absolue et le rôle de secrétaire est celui d'un animateur qui doit faire travailler une équipe *multiculturelle* en privilégiant le dialogue et la concertation. Cette posture est nécessaire si nous voulons avoir un rôle et une présence active auprès des agents. La mise au point d'un accord avec la direction a pris du temps. Au final, un accord pas complètement dénué de sens, mais surtout avec une clause de revoyure à l'issue d'une année de fonctionnement et du retour d'expérience a été signé. Une option prise de ne pas se focaliser sur la mise en place de représentants de proximité, mais plutôt de muscler une commission SSCT en dotant les élus de moyens temps substantiels. En tant que CSE de Siège, nous sommes plus



sollicités sur des sujets de réorganisations, de RPS ou de harcèlement... Contrairement à des métiers plus techniques et de terrain, nos risques ne sont pas les mêmes. Une politique d'activités sociales et culturelles qui se met en place pour l'été, avec d'ores et déjà une première salve de chèques vacances lancée pour une livraison en juin : une première action votée à l'unanimité en bureau. On peut donc dire que nous sommes lancés. ●

→ POUR UNE VRAIE POLITIQUE D'HÉBERGEMENT

UN BEL ESSAI À TRANSFORMER

Avec un parc de plus 33 000 logements dont 15 000 en Île-de-France, le Groupe public ferroviaire peut s'enorgueillir de détenir, via sa filiale immobilière, un patrimoine conséquent et bien situé. Malheureusement, derrière ce tableau idyllique se cachent des réalités toutes autres : de nombreux cheminots ne peuvent plus se loger de manière convenable notamment en Île-de-France, à cause de la cherté du logement et des salaires insuffisants. **Avancées.**

Texte **Bazoumana Sanogo** | Photo **Freepik**

La CFDT Cheminots œuvre depuis toujours à la diminution de ces problématiques et à la mise à disposition aux cheminots des logements sûrs, spacieux et adaptés aux compositions familiales.

LA GARANTIE LOGEMENT, L'UNE DES MESURES RÉCENTES PROPOSÉES PAR LA CFDT

Ce dispositif vise à proposer une solution de logement temporaire puis pérenne à tout nouvel embauché au sein du Groupe public ferroviaire. Même s'il est regrettable que ce programme exclue les cheminots déjà en activité, son ambition est bien de doper l'accessibilité rapide aux logements pour les cheminots d'aujourd'hui et de demain.

LE PRÊT SOCIAL LOCATION-ACCESSION, UN AUTRE GROS CHANTIER INITIÉ ET PORTÉ PAR LA CFDT CHEMINOTS

Le prêt social location-accession est un dispositif qui permet aux cheminots qui le souhaitent d'acheter un logement après l'avoir occupé en tant que locataire durant une période dite de jouissance, déterminée avec le propriétaire du logement au moment de la signature de ce contrat. La mise en

place du PSLA au sein de la SNCF s'inscrit dans l'une des revendications de la CFDT, qui est de permettre à chaque cheminot de devenir propriétaire d'un bien immobilier au moment de faire valoir ses droits à la retraite.

LA CFDT REVENDIQUE DES DISPOSITIFS ÉLARGIS QUI PERMETTRAIENT L'OBTENTION DE PRÊTS BONIFIÉS, DE PRÊTS À TAUX ZÉRO ET DES SOLUTIONS DE FINANCEMENT POUR TOUS LES CHEMINOTS, Y COMPRIS LES JEUNES ET QUELLES QUE SOIENT LEURS RESSOURCES, AFIN DE FACILITER DAVANTAGE L'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ DANS LE CADRE DE PARTENARIATS PRÉFÉRENTIELS (SOFIAP / SOCRIF, ETC.).

PROPOSER, INNOVER ET FAIRE ÉVOLUER LES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL DES SALARIÉS DU RAIL FAIT PARTIE DE L'ADN DE LA CFDT

La CFDT Cheminots s'est dotée d'un pôle logement qui agit auprès des agents et se fait force de proposition dans la promotion et l'évolution de la politique logement au sein du GPF. Le logement en France restant le premier poste de dépense des ménages, il est crucial de pouvoir développer une offre d'hébergement diversifiée aux cheminots bientôt confrontés à des changements majeurs dans le monde ferroviaire et dont le contrat moral et affectif avec l'entreprise ferroviaire historique est lié à la question du logement. La CFDT continuera à faire évoluer le monde du logement dans ce sens et restera à la disposition et à l'écoute de tous les salariés du rail et de la mobilité sur les questions liées au logement dans toutes ses facettes. N'hésitez pas à rencontrer vos correspondants CFDT Cheminots locaux pour vous informer et vous guider sur les problématiques logement. ●



→ CAISSE DE PRÉVOYANCE ET DE RETRAITE SNCF (CPRP)

NOUVELLES PERMANENCES

Le 10 juillet 2017, la CFDT était reçue par le directeur de la CPRP et le président du Conseil d'administration. Lors de cette audience, les représentants CFDT avaient pointé du doigt les difficultés que rencontraient les retraités qui ne bénéficiaient plus d'antenne de la CPRP à cause de leur fermeture.

La direction de la CPRP nous informait qu'elle allait mettre en place des permanences dans les locaux des centres d'action sociale. Après plusieurs relances adressées au président du Conseil d'administration, voici les nouvelles coordonnées. Pour toutes les rencontres dans ces permanences, vous devez impérativement prendre rendez-vous au numéro gratuit 0 800 20 66 20. Agenda.

Texte Pascal Descamps

PERMANENCES DE LA CPR SUR RENDEZ-VOUS

ANTENNE	PERMANENCE	JOUR DE LA SEMAINE
BORDEAUX	PÉRIGUEUX	MARDI
	SAINTES	JEUDI
DIJON	CHALON-SUR-SAÔNE	MERCREDI
	VENAREY LES LAUMES	JEUDI
LILLE	CALAIS	MERCREDI
LIMOGES	BRIVE-LA-GAILLARDE	MERCREDI
LYON	VALENCE	LUNDI
	AMBÉRIEU	JEUDI
	CLERMONT-FERRAND	JEUDI, UNE SEMAINE SUR DEUX
	CHAMBÉRY	JEUDI, UNE SEMAINE SUR DEUX
MARSEILLE	AVIGNON	MARDI
	NICE	MERCREDI ET JEUDI, UNE FOIS PAR MOIS. 16 ET 17 POUR LE MOIS DE JANVIER
NANCY	METZ	VENDREDI
	REIMS	MARDI
PARIS	VARENNES VAUZELLES	MERCREDI
	SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN	MERCREDI
	LONGUEAU	JEUDI
	SAINT-DENIS	LUNDI, UNE SEMAINE SUR DEUX / SEMAINE PAIRE
RENNES	NANTES	MARDI
STRASBOURG	MULHOUSE	MARDI
TOULOUSE	NARBONNE	JEUDI
TOURS	FLEURY-LES-AUBRAIS	LUNDI
	LE MANS	VENDREDI

ANTENNES DE LA CPR

ANTENNE	ADRESSE	TÉLÉPHONE
BORDEAUX	58 bis, rue Amédée St. Germain 33800 Bordeaux	04 95 04 63 55 (SNCF 526 355) Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h à 16h15
DIJON	10 avenue du Maréchal Foch Immeuble Le Mazarin 3 ^e étage 21000 Dijon	04 95 04 08 16 (SNCF 520 816) Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 12h30 à 16h15
LILLE	Parvis de Rotterdam Bâtiment Atrium, 1 ^e étage Boulevard de Turin 59777 Eurallille	04 95 04 61 76 (SNCF 526 176) Du lundi au vendredi de 8h15 à 11h30 et de 12h45 à 16h00
LIMOGES	30, rue Aristide Briand 87100 Limoges	04 95 04 09 80 (SNCF 520 980) Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h00 à 16h15
LYON	Espace Confluence 3, cours Charlemagne 69002 Lyon	04 95 04 65 46 (SNCF 526 546) Du lundi au vendredi de 8h15 à 11h45 et de 12h45 à 16h00
MARSEILLE	9, rue Antoine Zattara 13003 Marseille	04 95 04 07 46 (SNCF 520 746) Du lundi au vendredi de 8h15 à 16h00
NANCY	Espace Saint-Léon 5, bis rue Saint Léon, 1 ^e étage 54000 Nancy	04 95 04 08 12 (SNCF 520 812) Du lundi au vendredi de 8h15 à 11h45 et de 13h00 à 16h00
PARIS	18, rue de Budapest 75009 Paris	04 95 04 02 00 (SNCF 520 200) Du lundi au jeudi de 8h15 à 16h30 et le vendredi de 8h15 à 13h00
RENNES	13, rue de Châtillon, 3 ^e étage 35000 Rennes	04 95 04 08 66 (SNCF 520 866) Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h15
STRASBOURG	3, boulevard Wilson 67083 Strasbourg	04 95 04 08 15 (SNCF 520 815) Du lundi au jeudi de 8h00 à 11h45 et de 13h00 à 16h00. Le vendredi de 8h00 à 11h45 et de 13h00 à 15h00.
TOULOUSE	37, avenue de Lyon Gare Raynal 31500 Toulouse	04 95 04 09 70 (SNCF 520 970) Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 12h45 à 16h00
TOURS	21, rue Édouard Vaillant 37000 Tours	04 95 04 08 61 (SNCF 520 861) Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h15 à 16h30

→ LA CFDT A OBTENU LE VERSEMENT DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE

LES ALTERNANTS DE LA SNCF, RÉTABLIS DANS LEURS DROITS

Tout commence par un mail reçu sur notre adresse contact@cfdtcheminots.org. Des alternants font état de leur malaise de ne pas avoir perçu la prime exceptionnelle pour le pouvoir d'achat demandé par le président de la République. Une situation inadmissible pour la CFDT, qui décide de prendre en main le dossier et d'interpeller par courrier le président Pepy. **Chronologie.**

Texte Ali Benhadjba | Photo Freepik



DÈS 2015

La CFDT avait mené une enquête en ligne auprès de ces salariés chez lesquels il existe un fort sentiment de relégation sociale dans l'entreprise. C'est dans cet esprit que nous avons obtenu lors

FOCUS SUR LES MONTANTS DE LA PRIME

Dès janvier 2019, tous les alternants dont le contrat a débuté au plus tard le 1^{er} décembre 2018 ont pu bénéficier de la prime exceptionnelle.

- ✓ 400 euros pour les salaires bruts inférieurs à 27 000 euros ;
- ✓ 200 euros pour les salaires bruts inférieurs à 35 000 euros. ●



Maxime
[@Maxime_SNCF](https://twitter.com/Maxime_SNCF)

Suivre

Apprenti Technicentre de Villeneuve
RER / Transilien D&R

Merci de s'être engagés pour nous !

d'une DCI le maintien de la directive Nogué avec la priorisation à l'embauche pour les alternants.

« La privation de cette mesure pour les alternants, qui sont une richesse pour notre entreprise, est inacceptable », déclarait Didier Aubert, secrétaire général de la CFDT Cheminots.

La CFDT pointe le caractère contestable en droit de l'exclusion de la prime exceptionnelle des collègues soumis à une rémunération basse et souffrant d'un sentiment de déconsidération par rapport à l'importance des tâches qui leur sont confiées. La CFDT a demandé de corriger cette situation au plus vite pour apaiser nos collègues alternants qui souffrent d'une situation de précarité tant financière que pour la recherche d'un emploi durable.

DÉBUT 2019

Par courrier, la direction nous a informés de la mise en place d'une prime exceptionnelle à destination des alternants, qui avaient été les grands oubliés de ce dispositif de fin d'année. ●



Complément de lecture
Pour consulter les courriers entre la CFDT et la direction, allez sur <https://bit.ly/2Wb1qLa>

CFER
Centre de Formation d'Étude et de Recherche



voiture partenaire
FORMATION



cfer@cfer.fr

→ JOURS DE GRÈVE

NOUVELLE VICTOIRE POUR LA CFDT

La Cour d'appel de Paris a confirmé que la CFDT Cheminots a eu raison sur le décompte des jours de grève lors des conflits du printemps 2018 à la SNCF. Le jeudi 16 mai, la Cour a validé dans son intégralité le jugement de première instance du 21 juin dernier. Contentieux

Texte **Céline Ruffié**

Ce contentieux initié par la CFDT Cheminots se caractérise par un verdict clair qui a contrecarré la stratégie de la direction du Groupe SNCF visant à entraver le droit de grève en intimidant les cheminots par des retenues abusives sur les salaires. Ces retenues, indûment prélevées lors des jours de repos et régularisées à la suite du premier jugement, ont de nouveau été jugées illégales. Le droit de grève des cheminots est préservé dans sa globalité grâce à cette décision. Le contexte social étant suffisamment dégradé au sein du Groupe public ferroviaire, la CFDT a invité la direction de l'entreprise à faire preuve de lucidité. Son pourvoir en cassation serait une attaque supplémentaire envers les cheminots. La CFDT sera toujours présente dans la défense des droits des salariés. Dans cette période de bouleversement structurel de l'entreprise, la direction doit s'engager formellement. Si le dialogue social est la clé d'un renouveau de la confiance des cheminots, il est aujourd'hui en voie de disparition au sein du Groupe public. ●



Complément de lecture
Pour consulter l'intégralité de la décision,
allez sur bit.ly/2HmEeDm

**ACA****ASSOCIATION
CHEMINOTS
AMIANTE**

FACE À L'AMIANTE, VOUS N'ÊTES PAS SEUL-E !

Que vous soyez en activité ou retraité-e, l'Association cheminots amiante peut vous aider dans toutes démarches comme elle l'a toujours fait depuis ses 18 années d'existence.

QUE FAISONS-NOUS ?

Nous sommes là pour vous aider dans la constitution...

- ⊙ de dossier de reconnaissance de maladie professionnelle ;
- ⊙ de dossier CPRP SNCF, FIVA (fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante) ou d'accord amiable.

... mais aussi pour vous soutenir

- ⊙ lors d'action juridique ;
- ⊙ devant le tribunal des affaires de Sécurité sociale (TASS) ;
- ⊙ devant le tribunal contentieux de l'incapacité (TCI) ;
- ⊙ face à l'administration ;
- ⊙ moralement dans les périodes difficiles.

POURQUOI LE FAISONS-NOUS ?

L'association accueille les salariés actifs, retraités et ayants droit de la SNCF ainsi que des salariés des entreprises travaillant pour le Groupe public ferroviaire. Son but est de les renseigner, les soutenir, leur permettre de connaître leurs droits et de les faire valoir. Pour que les dossiers puissent évoluer dans des délais raisonnables, il est impératif de venir nous rencontrer. Ne restez pas isolé-e, car notre combat se construit dans la solidarité. ●

QUI SOMMES-NOUS ?

Devant le nombre de cheminots atteints de maladies professionnelles faisant suite à l'utilisation de l'amiante et aux difficultés qu'ils rencontrent pour obtenir réparation, nous avons décidé de constituer une association loi 1901, composée de cheminot-e-s SNCF actifs et retraité-e-s.



01 76 58 12 21



cheminotsamiante.free.fr



Association Amiante



MUTUELLE N°1 DES CHEMINOTS



91%
**DES ADHÉRENTS
RECOMMANDENT
LA MUTUELLE MGC***

* Résultats de l'enquête de satisfaction adhérents menée par INIT en novembre 2018 sur un échantillon représentatif de 800 personnes

Ensemble partageons l'énergie mutualiste !



La Mutuelle Générale des Cheminots (MGC) est soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité. N° SIREN 775 678 550.
Siège social : 2 et 4 place de l'Abbé G. Hénocque 75013 Paris.

La MGC est soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), située 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09